



Mon ex me refuse l'entrée de ma maison et le partage de nos biens

Par Sashou79

Bonjour suite à une séparation très houleuse d'avec mon ex-compagnon très violent avec intervention de la police, j'ai pris la décision de mettre fin à mon PACS. Je continue donc à payer les traites pour la maison que nous avons achetée en commun, le temps que la vente se concrétise. Mon compagnon m'ayant mis dehors à la suite de l'intervention de la police, me refuse l'accès à la maison en ayant changé les codes des alarmes, il refuse le partage des biens, demandé par mon avocat et mon notaire. Je me suis donc rendue à notre maison qu'il occupe toujours depuis la séparation à savoir 5 mois il m'a frappée, m'a poussée dehors en me disant que les biens ne seraient pas partagés et que si je voulais récupérer quelque chose je n'avais qu'à venir avec les gendarmes et qu'à ce moment là les biens seraient brisés, cassés pour que je ne puisse rien récupérer. Il ne veut pas non plus me rendre tous les cadeaux que j'ai pu obtenir en 11 ans de vie commune entre autres ordinateur avec tous mes fichiers de travail et tous les cadeaux offerts par ma famille et amis ...que faire ? Les gendarmes n'ont pas accepté ma plainte car les coups et les cailloux jetés sur moi n'ont pas laissé de traces, donc pas de certificat médical. Ma fille de 13 ans a aussi été très choquée. Merci de votre aide.

Par ESP

Bonjour

Il vous reste la preuve d'un huissier. C'est un officier public ministériel, qui constatera ce qu'il a vu et entendu, vous pourrez ainsi porter plainte.

En attendant, faites au moins une main courante.

Par Sashou79

Mercide votre retour, mais la main courante est déposée depuis longtemps. je vais donc voir un huissier. merci et bonne continuation.

Par ESP

De rien...